

FFvolley

**Comité Rhône
Métropole de Lyon**



BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL LOISIR

SAISON 2018/2019

Mis à jour en **septembre 2018**

**Espace Départemental des Sports
CDRML VB**

28, rue Julien 69003 LYON

06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05

<http://www.volleyrhone.fr> comite69@gmail.com

Sommaire

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS	3
1. Tournoi de rentrée	3
2. Championnat 6X6	3
3. Championnat 2 nd trimestre 2019	4
PARTIE 2. REGLEMENTS DES COMPETITIONS LOISIRS	5
1. Règlement sportif	5
2. Gestion des compétitions loisirs	6
3. Calendriers et horaires des rencontres	7
4. Mode de classement	7
5. Licences	7
6. Arbitrage	8
7. Forfait match	8
8. Connaissance des règlements	8
9. Cas non prévus	8

ANNEXES

Annexe 1- Règlement spécifique championnat 4x4 loisir	9
Annexe 2 - Tarifs des engagements d'équipes	10

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1. TOURNOI DE RENTREE 6X6

Il aura lieu cette année le jeudi 20/09 et sera organisé par l'AS volley du Garon à Brignais.

2. CHAMPIONNAT 6X6

Les équipes s'inscrivent dans le niveau de leur choix.

Pour tous les niveaux, une première phase se déroulera d'octobre à décembre 2018 et une seconde phase se déroulera de janvier à mars 2019.

1.1. Confirmé 1 et 2

Il est constitué de 52 équipes.
Les poules seront mixées en seconde phase.

1.2. Intermédiaire et initiation

Ce niveau réunit 50 équipes.
Les poules seront mixées en seconde phase.

1.3. Seconde phase

Les équipes seront automatiquement réinscrites dans le niveau dans lequel elles évoluaient en première phase à moins qu'elles ne fassent savoir avant le 22 décembre 2018 qu'elles souhaitent changer de niveau.

De nouvelles équipes pourront s'inscrire en seconde phase.
Date limite d'inscription : 22 décembre 2018

1.4. Finales

Cette phase 6X6 s'achèvera avec les finales qui se dérouleront le Vendredi 29 Mars 2019

Les 9 meilleures équipes de chaque niveau se rencontreront pour déterminer les champions du Rhône 6X6 par niveau.

Pour ces finales, chaque équipe qualifiée ne pourra être constituée que de joueurs (ses) ayant figuré sur les feuilles de match de ladite équipe au cours de la phase de poules. Une liste établie par le CDRMLVB permettra de contrôler cette appartenance le jour de ces finales. Toute équipe qui ne respecterait pas ce principe ne pourrait pas prétendre au titre de sa catégorie et serait immédiatement déclassée.

3. CHAMPIONNATS SECOND TRIMESTRE 2019

Ces championnats se dérouleront d'Avril 2019 à Juin 2019

2.1. Championnat 4X4 ou 6X6

Les équipes s'inscriront au choix dans un championnat 6X6 ou 4X4 (initiation, intermédiaire, confirmé ou haut niveau) ou 4X4 initiation, intermédiaire ou confirmé.

Le championnat 4x4 haut niveau est désormais rattaché au championnat 4x4 Compet'lib (se reporter au BDI correspondant pour le règlement de ce championnat).

Dans tous les niveaux, il faudra que 6 équipes au moins soient inscrites pour qu'un championnat soit proposé.

Il sera également proposé un championnat 4X4 féminin.

Date limite d'inscription : 9 mars 2019

Début du championnat : semaine du 4 avril 2019

2.2. Finales

Ces championnats s'achèveront avec les finales qui se dérouleront le vendredi 28 juin 2019.

Le nombre d'équipes qualifiées sera déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites par niveau.

PARTIE 2. REGLEMENTS DES COMPETITIONS LOISIRS

1. REGLEMENT SPORTIF

1.1. Formule

Toutes les rencontres des différentes phases se déroulent en 3 sets gagnants de 25 points et 2 points d'écart. Le 5ème set éventuel en 15 points et 2 points d'écart.

Toutefois, il arrive que les rencontres ne soient pas terminées au moment de l'extinction des lumières ou de la fermeture du gymnase. La Commission Sportive Départementale préconise dans ce cas que le match soit terminé chez l'équipe visiteuse, à une date choisie par les 2 équipes.

Si les 2 équipes ne s'entendent pas pour finir le match, la CDS se saisira du litige et déterminera le résultat final de la rencontre.

Pour les finales, la formule adoptée est généralement 2 sets gagnants de 15 points et le troisième set en 11 points avec 2 points d'écart dans tous les sets. Toutefois en cas d'absence d'une équipe ou pour toute autre raison, la formule pourra être changée par le représentant du Comité présent.

1.2. Composition des équipes

Le championnat est ouvert aux catégories séniors, M20 et M17 titulaires d'une licence Compétition Volley-Ball ou Competlib.

En cas de problème, les équipes peuvent disputer les rencontres avec un minimum de 4 joueurs en 6X6 (attention ! le joueur qui sert ne peut pas attaquer et tous les joueurs doivent passer à tous les postes) et 3 joueurs en 4X4.

Lors d'une rencontre, lorsque l'équipe est formée et que les noms des joueurs et joueuses licenciés FFVB, ont été portés sur la feuille de match, il est demandé de ne pas appeler d'autres joueurs en cours de match (sauf blessures)

1.3 Mixité des équipes

Il est conseillé aux équipes d'être mixtes dans la mesure du possible. Ceci n'est pas une obligation.

Toutefois, pour le championnat 6X6, les équipes mixtes seront favorisées par rapport aux équipes uniquement constituées d'éléments masculins :

-Si une équipe mixte (avec une fille présente sur le terrain et non sur le banc !), affronte une équipe masculine, l'équipe mixte partira d'office avec un avantage de 3 points (3/0 pour l'équipe mixte) pour les quatre premiers sets et 2 points (2/0) pour le cinquième set.

-Pour conserver cet avantage, il faudra qu'une fille au moins reste présente sur le terrain pendant tout le set. Par conséquent s'il n'y a qu'une seule fille sur le terrain, et qu'elle est remplacée par un garçon, l'équipe adverse marquera automatiquement 3 points (ou 2 points au 5^{ème} set). Exemple : Si le remplacement s'effectue à 15 partout, l'équipe masculine mènera automatiquement 18/15.

-De même, si 2 équipes mixtes s'affrontent et qu'au cours du set, l'une des deux fait sortir toutes ses filles, l'autre équipe marquera automatiquement 3 points (ou 2 points au 5^{ème} set).

- Ce point de règlement ne s'appliquera pas si la fille sort à la suite d'une blessure qui l'empêcherait de revenir sur le terrain jusqu'à la fin de la rencontre.

- Attention, les pénalités s'appliquent set par set : Si une équipe joue tout le 1^{er} set avec une fille contre une équipe masculine, elle bénéficiera de l'avantage de 3 points. Si au 2^{ème} set, cette même équipe se présente sur le terrain sans aucune fille, elle partira sans avantage.

-Enfin, dans le cas où une joueuse est utilisée comme libéro (et si il n'y a pas d'autre joueuse dans l'équipe), alors aucun avantage ne pourra être accordé à cette équipe.

1.4. Temps Morts

Chaque équipe a droit à 2 temps morts par set (pas de temps morts techniques à 8 et 16 points).

1.5. Hauteur du filet

Equipes masculines: 2,43 M

Equipes mixtes: 2,35 M

Equipes Féminines: 2,24M

2. GESTION DES COMPETITIONS LOISIR

La gestion des championnats loisir est assurée par le secrétariat du CDRMLVB à l'adresse suivante : 28 rue Julien 69003 Lyon.

2.1. Feuilles de match

Les feuilles de matchs doivent être remplies en mentionnant le n° du match indiqué dans la 1ère colonne du calendrier, le nom des équipes, les noms des joueurs et leur n° de licence, le pointage des points au dos des feuilles et le résultat.

Toutes les feuilles de matchs doivent être expédiées par l'équipe recevant au CDRMLVB :

- 2 semaines après la rencontre
- 10 jours au moins avant la date des finales.

Il est possible de les envoyer par mail à : sportive69@volleyrhone.fr

2.2. Transmission des résultats

Les résultats des équipes peuvent être communiqués de différentes façons :

- En saisissant le résultat directement sur Internet à l'aide du code qui vous aura été transmis au début de chaque phase.
- En les communiquant par téléphone (04/72/73/18/01) ou par mail (sportive69@volleyrhone.fr)
- En envoyant la feuille de match.

Il est demandé de les communiquer le plus rapidement possible après la rencontre, pour que les équipes de la même poule puissent suivre les résultats et le classement.

3. CALENDRIERS ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les équipes communiquent en début de championnat le ou les créneaux horaires pendant le(s)quel(s) elles disposent de leur gymnase pour recevoir les équipes adverses.

Le récapitulatif de ces créneaux horaires est envoyé en début de championnat à toutes les équipes.

Ce document peut être consulté sur le site du comité du Rhône de volley (<http://volleyrhone.fr>) dans la rubrique « loisir ».

Si des erreurs ont été commises ou s'il y a une modification de ces informations, il convient d'en informer le CRVB.

Il est toutefois recommandé à l'équipe recevante de contacter l'équipe adverse au moins une semaine à l'avance pour confirmer la date, l'heure et le lieu du match.

Il est possible d'inverser les rencontres du calendrier, de reporter les rencontres ou de jouer les matchs à l'extérieur par manque de créneaux horaires. Il conviendra d'informer le comité des changements éventuels.

Il ne pourra pas être imposé à une équipe adverse de débiter une rencontre avant 19h30 ; toute planification de match avant cet horaire doit faire l'objet d'une demande à l'équipe adverse et implique que celle-ci donne son accord pour jouer à cette heure.

Si au terme d'une phase du championnat loisir un match prévu au calendrier officiel a été reporté sur demande d'une équipe, et s'il s'avère que ce match n'a pas été joué, alors l'équipe demandeuse du report sera automatiquement déclaré perdante du match.

En revanche, si une date de report a été fixée elle fera foi et si une équipe demande un nouveau report, c'est cette dernière qui sera déclarée forfait s'il n'y a pas d'accord entre les 2 équipes sur une nouvelle date, et même si ce n'est pas elle qui est à l'origine du premier report.

4. MODE DE CLASSEMENT

Les équipes ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagées d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points de sets gagnés par le nombre de points de sets perdus dans leurs poules respectives.

5. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option « volley-ball » ou « competlib ».

Attention, au-delà de deux participations aux matchs la licence sera due par le club pour lequel le joueur aura joué. En cas de non respect de ce règlement, en plus du coût de la licence, une pénalité financière pourra être infligée au club concerné sur proposition de la commission sportive et validation par le comité directeur.

Des pénalités sportives (0,5pt défalqué au classement) seront appliquées à l'encontre des équipes jouant avec des joueurs non qualifiés

Pour les joueurs des catégories M17 et M20 la licence doit comporter les mentions spécifiques de surclassement.

Un joueur peut jouer dans des équipes de groupements différents avec la même licence.

Les participants à la compétition loisir sont tenus de présenter aux responsables de leurs associations un certificat d'aptitude à la pratique du volley-ball en compétition. Cette condition est indispensable pour qu'en cas d'accident, la responsabilité des dirigeants soit dégagée.

Les clubs non fédéraux adresseront leurs demandes de licences accompagnées du règlement (40,68 € X nbre de licenciés) ainsi que des certificats médicaux de tous les joueurs (indispensables) au groupement sportif 69 (même adresse que le comité du Rhône).

Chaque licencié d'un club non fédéral sera donc licencié sous le Groupement Sportif 69. Ceci évitera au club de payer une adhésion à la FFVB.

Les clubs fédéraux adresseront leurs demandes de licences auprès de la LRAVB comme pour les autres licenciés en faisant attention de bien cocher la case « competlib » si le joueur ne joue qu'en championnat loisir.

6- ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par l'équipe recevante dans le respect des règles fédérales.

7. FORFAIT

Les forfaits seront comptabilisés lorsque les feuilles de matchs le mentionneront clairement et avec l'accord des 2 équipes.

Si aucun résultat n'est transmis, le match sera considéré comme non joué. Aucune des équipes ne marquera de point.

8. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

9. CAS NON-PREVUS

La commission sportive loisir, en accord avec la commission départementale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus) et au présent bulletin départemental loisir d'information.

ANNEXE AU BDI LOISIR 2018-2019
DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES
AU CHAMPIONNAT LOISIR 4X4
NIVEAUX MOYEN ET CONFIRME*

(*pour le Haut Niveau se reporter au BDI Compet'Lib)

REGLEMENT SPORTIF :

1 – Temps morts :

Chaque équipe à droit à 2 temps morts par set (pas de temps morts techniques à 8 et 16pts).

2 – Dimensions du terrain :

9x9M ou 7x7M selon possibilités du club recevant.

3 – Hauteur du filet :

Equipes masculines: 2,43 M

Equipes mixtes: 2,35 M

Equipes Féminines: 2,24M

4 – Passage au service :

2 joueurs (ses) minimum doivent passer au service en alternance sur chaque set.

5 - Rotations :

Les rotations sont libres et il n'y a pas de zones avant et arrière en 4x4.

6 – Mixité des équipes :

Elle n'est pas imposée en 4x4 et aucun handicap ne peut être infligé à une équipe qui se présenterait sans fille(s) pour prendre part à un match.

Pour tous les autres points de règlement importants (formule de jeu, composition des équipes, organisation et horaires de match, saisie et transmission des résultats, etc.) se reporter au BDI Loisir.

ANNEXE 2

TARIFS DES ENGAGEMENTS D'EQUIPE LOISIRS SAISON 2018/2019	
Engagement loisir 6X6 1^{ère} et 2nde phase	58 €
Engagement loisir 2nd trimestre 2015 4X4 ou 6X6	26 €